Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Mission de la stratégie et des systèmes d'information

1 ter avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Suivi par :Dominique VIRGILI et Isabelle HENRY
Tél : 01.49.55.42.14/44.61
Fax : 01.49.55.56.17
Mail : dominique.virgili@educagri.fr et isabelle.henry@educagri.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/MSSI/N2009-2014

Date: 09 février 2009

Date de mise en application : Immédiate

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Madame et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Objet : Accompagnement du brevet professionnel Industries alimentaires (BP IA) et du brevet professionnel alimentaire Transformations alimentaires (BPA TA) rénovés

Résumé : information sur les dates et les modalités de la session de formation destinée aux équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du BP IA et du BPA TA rénovés

Mots-clés : BP IA - BPA TA – accompagnement - certifications rénovées

DESTINATAIRES	
Pour exécution : – Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt – Directions de l'agriculture et de la forêt – Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) – Établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche – Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole – Inspection de l'enseignement agricole	Pour information : – Organisations syndicales de l'enseignement agricole public – Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public – Unions nationales fédératives d'établissements privés

Dans le cadre de la rénovation des certifications, deux diplômes en unités capitalisables du secteur des industries alimentaires ont été rénovés. Il s'agit du BPA Transformations alimentaires (arrêté de création du 13 mai 2008) et du BP Industries alimentaires (arrêté à paraitre).
Les innovations dans ces diplômes concernent à la fois les contenus, du fait de l'évolution des emplois visés, et la nature même des diplômes, qui s'inscrivent dans un cadre plus général de rénovation de l'ensemble des certifications du MAP.

Cette note de service a pour objet d'informer les équipes pédagogiques de l'organisation d'une session d'accompagnement à la mise en place de ces diplômes rénovés et d'en préciser les modalités.
Cette formation destinée à des responsables de formation vise à les familiariser avec ces évolutions et à les accompagner dans le travail de préparation à la mise en œuvre de la formation dans leur centre.

ORGANISATION DE LA SESSION :

1. Public et conditions d'accès à la formation :
Le nombre de places est de 25.
La formation s'adresse aux formateurs responsables de la mise en œuvre d'une de ces formations dans leur établissement.
La formation n'étant pas destinée à présenter les fondamentaux des diplômes en unités capitalisables, seuls des formateurs ayant une attestation de suivi de cycle UC pourront y participer.

2. Dates et lieu :

La formation aura lieu du 5 mai 2009 à 9 h 30 au 6 mai à 16 h 30

à l'adresse suivante

DGER
1 ter avenue de Lowendal
PARIS 7 ème

3. Programme prévisionnel :

- Enjeux et principales caractéristiques de la rénovation des diplômes du MAP
- Les principales innovations : fiches compétences et évaluation en situation professionnelle. Conséquences sur la construction de la formation et sur le dossier d'habilitation
- Découverte des référentiels : travail en ateliers
- Adaptation des référentiels : création d'une UCARE. Travail en ateliers
- Construction de l'évaluation dans un diplôme rénové.

L'animation est assurée par l'ENESAD-EDUTER, avec la participation de la sous-direction POFE de la DGER.

4. Modalités pratiques :

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site chlorofil.fr http://www.safo.chlorofil.fr/sommaire.cfm
Code action : 520551
(inscription jusqu'au 6 avril 2009)

Intitulé de la formation : Accompagnement de la mise en œuvre du BP IA ou du BPA TA rénovés
Après clôture des inscriptions, une convocation comportant les informations pratiques sera envoyée par la structure organisatrice.

Les frais d'hébergement et de déplacement seront pris en charge par l'ENESAD, structure organisatrice.

Nota bene :

Afin de permettre le bon fonctionnement des ateliers, les formateurs participant à cette session devront être munis des référentiels et documents pédagogiques des BP IA et BPA TA.
Ces documents peuvent être téléchargés sur le site chlorofil.fr (rubrique certifications http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires.html).
Dans le cas où les documents concernant le BP IA ne seraient pas encore disponibles sur le site, la structure organisatrice se chargera d'adresser les fichiers correspondants aux inscrits par mél .

Le Chef de la Mission Stratégie et Systèmes d'Information

Gilbert PESCATORI